

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mmes Isabelle DEGUETTE, Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT qui a donné à Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, MM. Manoël DUDOUIT, Yann LECUYER, Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage : 10 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Votants : 25

Délib. n°2021-078 : RH - modification du RIFSEEP

Par délibération n°2018-076 du 08/11/2018, modifiée par délibération n°2020-063 du 10/09/2020, la commune a institué un nouveau régime de primes versées aux agents qui s'appelle le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le décret n° 2020-182 du 27/02/2020, relatif au régime indemnitaire, établit une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale (FPT) non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP.

Vu la délibération n°2018-076 du 08/11/2018, modifiée par délibération n°2020-063 du 10/09/2020,

Vu le décret n°2020-182 du 27/02/2020,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements du RIFSEEP afin de tenir compte de l'évolution des postes et des nouvelles responsabilités exercées par les agents concernés,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Modifier la délibération n°2020-063 du 10/09/2020 relative au RIFSEEP comme suit :**

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Fonctions	Montant	Plafond
			plafond	réglementaire
Attaché territorial (A)	A1	Directeur	15 000 €	36 210 €
Secrétaire de mairie (A)	A2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	9 000 €	32 130 €
Technicien (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	17 480 €
Rédacteur (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	17 480 €
Assistant de conservation du patrimoine (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	16 720 €
Adjoint administratif (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
Adjoint du patrimoine (C)	C1	Responsable de service	10 000 €	11 340 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
Agent de maîtrise (C)	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
	C1	Responsable de service	10 000 €	11 340 €
Adjoint technique (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
ATSEM (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE :

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Fonctions	CIA	
			Montant plafond	Plafond réglementaire
Attaché territorial (A)	A1	Directeur	1 500 €	6 390 €
Secrétaire de mairie (A)	A2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	900 €	5 670 €
Technicien (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Rédacteur (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Assistant de conservation du patrimoine (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Adjoint administratif (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
Adjoint du patrimoine (C)	C1	Responsable de service	1 000 €	1 260 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
Agent de maîtrise (C)	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
	C1	Responsable de service	1 000 €	1 260 €
Adjoint technique (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
ATSEM (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €

- Dire que les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Envoyé en préfecture le 12/11/2021

Reçu en préfecture le 12/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200063592-20211104-DELIB2021_078-DE

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**



Envoyé en préfecture le 12/11/2021

Reçu en préfecture le 12/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200063592-20211104-DELIB2021_078-DE